



Déclaration de CODE sur les obligations des directeurs en vertu du Code des droits de la personne de l'Ontario

Le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation (CODE) appuie et s'engage pleinement à faire progresser les droits de la personne des élèves et du personnel au sein de tous les conseils scolaires et des écoles financées par les fonds publics, comme le prévoit le Code des droits de la personne de l'Ontario. Le Conseil ontarien des directrices et directeurs de l'éducation appuie la récente déclaration de la Commission ontarienne des droits de la personne à l'effet que les personnes à la direction de l'éducation et les cadres supérieurs doivent pouvoir continuer à faire ce travail sans crainte de représailles, de discrimination ou de harcèlement.